

Le Conseil municipal de LA MENITRE s'est réuni le VINGT HUIT AVRIL DEUX MIL QUATORZE, à VINGT HEURES, sous la présidence de Jackie PASSET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Jackie PASSET – Véronique CHOTARD – Vincent FOURNERET – Eliane PAYRAUDEAU – Tony GUERY – Bérengère BOUCHER – Gérard BARTHELEMY – Paul-Marie CACHEUX – Jocelyne VIET - Roger DELSOL – Bernadette ROEGERS – Pascale YVIN – David JACQUET – Pascal ORGEREAU – Blandine FROGER – Patrice BENESTEAU - Yves JEULAND - Cathia BAILLIF-DELAIRE – Isabelle PLANTE

Secrétaire de Séance : Gérard BARTHELEMY

Validation des rythmes scolaires pour la prochaine rentrée scolaire

La commune doit organiser la semaine de 4,5 jours en tenant compte des principes suivants : semaine de 24h avec 5 matinées obligatoires, amplitude maximum de 3h30 par ½ journée et pause méridienne minimum de 1h30.

Le précédent Conseil municipal avait délibéré le 19 décembre 2013 pour fixer les horaires de classes et déterminer les temps de Temps d'activités périscolaires (TAP).

Considérant la difficulté de mettre en place les TAP selon le planning horaire déterminé par ladite délibération (2 plages de courte durée), considérant également les commentaires exprimés de part et d'autres, et considérant enfin l'assouplissement annoncé très récemment par le gouvernement, le Conseil Municipal, a débattu sur le sujet. Au final, l'hypothèse permettant de grouper les TAP sur un seul après-midi par semaine (3h) retient l'attention de tous. Cette solution a pour avantage de ne pas perturber les horaires actuels de début et de fin de classe, et en même temps, elle permet de répondre à l'objectif initial de la réforme qui est d'offrir aux enfants la possibilité de pratiquer des activités culturelles, sportives, manuelles...

Le Conseil municipal décide de fixer les horaires suivants à compter de la rentrée de septembre 2014 :

Maternelle :

Lundi – Mardi – Vendredi : 9h – 12h / 13h 30 – 16h 30

Mercredi et jeudi : 9h – 12h

TAP : jeudi de 13h30 à 16h30

Primaire :

Lundi – Jeudi – Vendredi : 9h05 – 12h05 / 13h30 – 16h30

Mardi – Mercredi : 9h05 – 12h05

TAP : mardi de 13h30 à 16h30

Une concertation avec les parents et les enseignants aura lieu prochainement, éventuellement par le biais d'un questionnaire, qui sera exploité pour d'éventuels ajustements à la rentrée scolaire 2015.

La précédente délibération n° 12/2013-74 du 19 décembre 2013 est annulée.

Jackie PASSET
Maire,